

Semaine 7

Q78- Est-il possible d'avoir un véhicule en deux parties (Modules)? L'une étant une masse accumulant de l'énergie gravitationnelle grâce au ventilateur, l'autre étant le véhicule proprement dit. De plus, lors de la descente de la masse permettant au véhicule de se déplacer, une fois le premier véhicule arrêté, peut-il servir de rampe de lancement de la deuxième partie qui une fois son énergie gravitationnelle libérée glissera hors du premier module pour poursuivre la course. Il est bien entendu qu'à l'origine les deux modules étaient au niveau du sol.

Non. Il n'est pas possible d'avoir deux modules et de considérer le tout comme un seul véhicule. Il s'agirait là de deux véhicules distincts, ce qui n'est pas permis. Voir Q55.

Cependant, si le véhicule brise ou perd une pièce de façon ACCIDENTELLE, le pointage obtenu AVANT le bris sera tout de même comptabilisé de manière à ne pas disqualifier l'équipe. (voir la réponse MODIFIÉE à la Q73).

Cette situation est clairement différente de celle où une équipe tenterait de s'avantager à l'aide d'un dispositif VOLONTAIREMENT conçu pour entraîner l'éjection d'une partie du véhicule. Dans ce cas, l'arbitre

identifiera la partie « éjectée » comme un second véhicule : ce qui est interdit!

Q79- Qu'arrive-t-il si mon véhicule est capable de circuler sur la piste pendant 30 minutes... (avec l'énergie emmagasinée pendant les 90 secondes) Y a-t-il une limite de temps pour notre prestation ?

Non, il n'y a pas de limite de temps. La prestation est terminée lorsque le véhicule s'arrête. Voir la section 4.7 du dépliant ainsi que Q73.

Q80- L'inertie est-elle considérée comme une source d'énergie autre qu'éolienne, elle permettra définitivement à plusieurs véhicules de continuer à avancer une fois les ventilateurs arrêtés...
Ref. Règlement 2.1

L'énergie cinétique (ce que vous appelez inertie) doit provenir directement ou par transformation de l'énergie éolienne fournie par les ventilateurs.

Oui, vous pouvez utiliser un tel système pour déplacer votre véhicule. Pourvu qu'initialement l'énergie provienne des ventilateurs. Votre système d'inertie peut donc emmagasiner l'énergie éolienne pour faire déplacer le véhicule (voir 2.3 et 2.4). Il est normal dans ce type de système que le véhicule se déplace après les 90 secondes de fonctionnement. La prestation se termine une fois le véhicule arrêté et non

pas à la fin des 90 secondes d'énergie éolienne. Voir Q79 ainsi que les sections 4.5 et 4.6 du dépliant.

Q81- Peut-on utiliser des coins en angles et les insérer sous les ventilateurs de façon à leur donner une légère inclinaison vers le sol ?

Non. Voir Q8.

Q82- Quelle est la hauteur des boîtes de 5000 feuilles? Car étant donné qu'il y a différentes épaisseurs de papier, cela peut faire varier la mesure de quelques centimètres, ce qui est considérable. Ce n'est pas très clair comme règlement et cela aurait été plus simple de spécifier les dimensions exactes dès le départ.

Nous n'imposons pas des dimensions exactes. Voir Q75.

Q83- Est-il possible de mettre en marche (en touchant le véhicule) un système qui aurait emmagasiné de l'énergie après les 90 secondes de vent fourni par les ventilateurs pendant que le véhicule avance encore ?

Non, car nous ne pourrions considérer ce geste comme un geste de « départ », le véhicule étant déjà en marche.